

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				16 622 747,80									
1641 Emprunts en euros (total)				16 622 747,80									
1125120	01/08/2012	06/01/2013	31/01/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 4,98%	EUR	4,980	EUR	T	P	O	A-1
1233900	05/11/2012	29/11/2012	01/12/2013	850 000,00	F	Taux fixe à 3,95%	EUR	3,950	EUR	A	P	O	A-1
1369919	18/07/2013	25/07/2013	25/07/2014	445 000,00	F	Taux fixe à 3,38%	EUR	3,380	EUR	A	P	O	A-1
140000000263209		31/10/2011	31/01/2012	950 000,00	F	Taux fixe à 4,20%	EUR	4,200	EUR	T	P	O	A-1
395452G	25/04/2023	26/12/2022	25/04/2023	1 000 000,00	V	Livret A + 0,30%	EUR	2,332	EUR	T	P	O	A-1
55486	01/06/2017	01/03/2017	01/06/2017	990 000,00	F	Taux fixe à 0,98%	EUR	0,980	EUR	T	P	O	A-1
812874	18/07/2013	29/08/2013	02/01/2014	445 000,00	F	Taux fixe à 3,38%	EUR	3,380	EUR	A	P	O	A-1
9058259	03/07/2012	06/08/2012	25/11/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 4,85%	EUR	4,850	EUR	T	P	O	A-1
A0121125000	10/06/2021	18/06/2021	25/12/2021	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0,63%	EUR	0,630	EUR	T	P	O	A-1
MON229724	29/03/2005	01/05/2005	01/05/2006	2 681 847,80	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 4,28% alors Taux fixe à 4,28% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,1%	EUR	4,280	EUR	A	P	N	A-1
MON244726		15/12/2006	01/04/2007	412 900,00	F	Taux fixe à 3,99%	EUR	3,990	EUR	T	P	O	A-1
MON269360	25/05/2010	16/07/2010	01/11/2010	150 000,00	F	Taux fixe à 2,52%	EUR	2,520	EUR	T	P	O	A-1

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON269361	25/05/2010	16/07/2010	01/11/2010	328 000,00	F	Taux fixe à 3,63%	3,630	3,630	EUR	T	P	O	A-1
MON269363	25/05/2010	16/07/2010	01/11/2010	175 000,00	F	Taux fixe à 3,63%	3,630	3,630	EUR	T	P	O	A-1
MON269364		16/07/2010	01/11/2010	125 000,00	F	Taux fixe à 2,52%	2,520	2,520	EUR	T	P	O	A-1
MON279687		16/05/2013	01/06/2014	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3,55%	3,550	3,550	EUR	A	P	O	A-1
MON521992EUR	27/08/2018	28/08/2018	01/01/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,30%	1,300	1,300	EUR	T	P	O	A-1
MON527572EUR		08/07/2019	01/09/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,95%	0,950	0,963	EUR	M	C	O	A-1
MON539555EUR		01/01/2022	01/04/2022	570 000,00	F	Taux fixe à 0,38%	0,380	0,380	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					16 622 747,80								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 125 463,54				1 185 933,50	131 437,26	0,00	25 643,32	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 125 463,54				1 185 933,50	131 437,26	0,00	25 643,32	
1125120	N	0,00	A-1	131 655,11	2,83	F	Taux fixe à 4,98%	4,980	41 731,75	5 785,13	0,00	758,80
1233900	N	0,00	A-1	211 615,29	2,92	F	Taux fixe à 3,95%	3,950	67 824,09	8 356,80	0,00	473,31
1369919	N	0,00	A-1	141 110,67	3,56	F	Taux fixe à 3,38%	3,380	33 538,62	4 769,54	0,00	1 575,57
140000000263209	N	0,00	A-1	163 549,41	1,83	F	Taux fixe à 4,20%	4,200	80 066,55	5 619,01	0,00	594,12
395452G	N	0,00	A-1	914 758,56	13,32	V	Livret A + 0,30%	3,300	58 478,72	29 875,39	0,00	5 337,48
55486	N	0,00	A-1	496 589,17	7,17	F	Taux fixe à 0,98%	0,980	66 425,63	4 606,07	0,00	350,02
812874	N	0,00	A-1	138 011,25	3,00	F	Taux fixe à 3,38%	3,380	32 829,27	4 664,78	0,00	3 545,28
9058259	N	0,00	A-1	120 599,05	2,65	F	Taux fixe à 4,85%	4,850	42 016,21	5 092,55	0,00	0,00
A0121125000	N	0,00	A-1	1 614 963,68	11,99	F	Taux fixe à 0,63%	0,630	129 969,82	9 867,62	0,00	0,00
MON229724	N	0,00	B-1	204 950,55	0,33	C	SI Euribor 12m Postfixé <= 4,28% alors Taux fixe à 4,28% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,1%	4,280	204 950,55	8 893,72	0,00	0,00
MON244726	N	0,00	A-1	64 389,67	2,00	F	Taux fixe à 3,99%	3,990	27 909,11	2 184,55	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
MON269360	N	0,00	A-1	8 917,40	0,58	F	Taux fixe à 2,52%	2,520	8 917,40	112,51	0,00	0,00
MON269361	N	0,00	A-1	20 959,38	0,58	F	Taux fixe à 3,63%	3,630	20 959,38	381,21	0,00	0,00
MON269363	N	0,00	A-1	11 182,47	0,58	F	Taux fixe à 3,63%	3,630	11 182,47	203,52	0,00	0,00
MON269364	N	0,00	A-1	7 430,99	0,58	F	Taux fixe à 2,52%	2,520	7 430,99	93,94	0,00	0,00
MON279687	N	0,00	A-1	479 506,30	3,42	F	Taux fixe à 3,55%	3,550	113 678,68	17 022,47	0,00	7 575,68
MON521992EUR	N	0,00	A-1	1 246 539,44	8,75	F	Taux fixe à 1,30%	1,300	131 405,30	15 566,14	0,00	3 624,19
MON527572EUR	N	0,00	A-1	733 333,12	14,59	F	Taux fixe à 0,95%	0,950	50 000,04	6 842,41	0,00	559,00
MON539555EUR	N	0,00	A-1	415 402,03	7,00	F	Taux fixe à 0,38%	0,380	56 619,02	1 497,90	0,00	340,84
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0 DE 2025_010-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		7 125 463,54				1 185 933,50	131 437,26	0,00	0,00	25 643,32

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MON229724	Société de Financement Local	2 681 847,80	204 950,55	1	20,00		Si Euribor 12m Postfixé <= 4,28% alors Taux fixe à 4,28% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,1%	Si Euribor 12m Postfixé <= 4,28% alors Taux fixe à 4,28% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,1%	0,00	Si Euribor 12m Postfixé <= 4,28% alors Taux fixe à 4,28% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,1%	4,280	8 893,72	0,00	2,88
TOTAL (B)		2 681 847,80	204 950,55						0,00			8 893,72	0,00	2,88
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		2 681 847,80	204 950,55						0,00			8 893,72	0,00	

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 920 512,99	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	204 950,55	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025



Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/07/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			Produits c/768	
Taux fixe (total)						0,00	0,00	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-09-26
	Catégories de biens amortis		
L	M57 FRAIS RELATIFS AUX DOCUMENTS URBANISME	5	26/09/2023
L	M57 FRAIS ETUDES	5	26/09/2023
L	M57 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEV	5	26/09/2023
L	M57 FRAIS INSERTION	5	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE A LA METROPOLE BATS ET INST	30	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE A LA METROPOLE VOIRIE	25	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE AUX CCAS BIENS MOBILIERS	5	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT CCAS BAT ET INSTAL	30	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE AUX EPL INDUS ET COM BATS E	30	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE GROUP PARTIC BATS ET INSTAL	30	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE ORGA PUBLICS DIVERS	30	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE AUX PERS DROIT PRIVE BIENS	5	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE AUX BAILLEURS SOCIAUX BATS	30	26/09/2023
L	M57 SUBV EQUIPT VERSEE EN NATURE ORG PUB BATS ET I	30	26/09/2023
L	M57 LOGICIELS	10	26/09/2023
L	M57 PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	5	26/09/2023
L	M57 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DE TERRAIN	15	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION BÂTIMENTS PUBLICS HOTEL DE VILLE	30	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION BÂTIMENTS PUBLICS BAT SCOLAIRES	30	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION BÂT PUBLICS CULTURELS OU SPORTIFS	30	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION BÂTIMENTS PUBLICS EQUIPT CIMETIER	15	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION BÂTIMENTS PUBLICS AUTRES	30	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION IMMEUBLES DE RAPPORT	30	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION AUTRES BATIMENTS PRIVES	30	26/09/2023
L	M57 INSTAL GEN AGENCEMT AMENAGT BAT PUBLIC	15	26/09/2023
L	M57 INSTAL GEN AGENCEMT AMENAGT BAT PRIVE	15	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION AUTRES	0	26/09/2023
L	M57 CONSTRUCTION S/ SOL AUTRUI BAT PUBL	30	26/09/2023
L	M57 RESEAUX DE VOIRIE	0	26/09/2023
L	M57 INSTALLATION DE VOIRIE	10	26/09/2023
L	M57 INSTALLATION DE VOIRIE EN COURS	0	26/09/2023

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE





Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	M57 RESEAUX CABLES	26/09/2023
L	M57 RESEAUX ELECTRIFICATION	26/09/2023
L	M57 AUTRES RESEAUX	26/09/2023
L	M57 MATERIEL ROULANT INCENDIE ET DEF CIVILE	26/09/2023
L	M57 AUTRE MATERIEL ALARME INCENDIE	26/09/2023
L	M57 MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	26/09/2023
L	M57 MATERIEL ROULANT OUTILLAGE DE VOIRIE	26/09/2023
L	M57 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	26/09/2023
L	M57 MATERIEL TECHNIQUE AUTRE	26/09/2023
L	M57 MATERIEL TECHNIQUE	26/09/2023
L	M57 BIENS HISTORIQUE IMMOBILIER ACQUISITION	26/09/2023
L	M57 BIENS HISTORIQUE IMMOBILIER TRAVAUX ULTERIEURS	26/09/2023
L	M57 ACQUISITION OEUVRE ET OBJET D ART	26/09/2023
L	M57 RESTAURATION OEUVRE ET OBJET D ART	26/09/2023
L	M57 IMMOBILISAT.GENERALES.AGENCMT.AMENAGTS DIVERS	26/09/2023
L	M57 VEHICULES LEGRS (INF OU EGAL A 3.5T)	26/09/2023
L	M57 VEHICULES LOURDS (+3.5T) ET ENGIN AGRICOLES	26/09/2023
L	M57 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE LEGER	26/09/2023
L	M57 MATERIEL INFORMATIQUE LEGER	26/09/2023
L	M57 MATERIEL INFORMATIQUE SERVEUR ET REPRO	26/09/2023
L	M57 MOBILIER ET MATERIEL BUREAU POUR LE SCOLAIRE	26/09/2023
L	M57 MOBILIER ET MATERIEL BUREAU AUTRE QUE SCOLAIRE	26/09/2023
L	M57 ARMOIRE FORTE ET COFFRE FORT	26/09/2023
L	M57 TELEPHONIE MOBILE	26/09/2023
L	M57 TELEPHONIE FIXE	26/09/2023
L	M57 CHEPTEL	26/09/2023
L	M57 AUTRES IMMO CORPORELLES LEGER	26/09/2023
L	M57 MATERIEL CUISINE CENTRALE LOURD	26/09/2023
L	M57 MATERIEL CUISINE CENTRALE LEGER	26/09/2023
L	M57 ELECTROMENAGER	26/09/2023
L	M57 MATERIEL POUR SPECTACLE ET EVENEMENT	26/09/2023
L	M57 ILLUMINATIONS ET DECORS EXTERIEURS	26/09/2023
L	M57 JEUX EDUCATIFS	26/09/2023
L	M57 MOBILIER URBAIN	26/09/2023
L	M57 EQUIPEMENT DE POLICE MUNICIPALE	26/09/2023
L	M57 MATERIEL POUR SPORT ET LOISIRS	26/09/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0-DL-2025_010-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
garantie d'emprunt		30 000,00	0	30 000,00	30 000,00	-30 000,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

S²LOW

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A. remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
		0,00	
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00
---	------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5)			
Marchés de partenariat (1)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
657363			CCAS DE MIONS 26690057000018	Etablissement de droit public	500 000,00
65748			OCCE JOLIOT CURIE MATERNELLE	Association	3 024,00
65748			OCCE FUMEUX MATERNELLE	Association	2 496,00
65748			OCCE PASTEUR MATERNELLE	Association	3 024,00
65748			OCCE JOSEPH SIBUET MATERNELLE	Association	3 960,00
65748			OCCE JOLIOT CURIE PRIMAIRE	Association	5 044,00
65748			OCCE FUMEUX PRIMAIRE	Association	5 330,00
65748			OCCE PASTEUR PRIMAIRE	Association	6 838,00
65748			OCCE SIBUET PRIMAIRE	Association	7 644,00
65748			AGISSONS POUR NOS ENFANTS	Association	350,00
65748			MIONS REUSSITE ET SOLIDARITE	Association	700,00
65748			MLK / ASS SPORTIVE DU COLLEGE	Association	500,00
65748			ACCUEIL AMITIE	Association	1 600,00
65748			BANQUE ALIMENTAIRE	Association	875,00
65748			COEUR DE MARIANNE	Association	1 000,00
65748			FNATH	Association	200,00
65748			JAM	Association	1 100,00
65748			LOIRS ET DETENTE	Association	1 500,00
65748			RESTOS DU COEUR	Association	875,00
65748			SECOURISTES CROIX BLANCHE	Association	1 500,00
65748			SECOURS CATHOLIQUE	Association	875,00
65748			SECOURS POPULAIRE	Association	875,00
65748			TOUS ENSEMBLE POUR LUCAS	Association	1 000,00
65748			VOAGA	Association	700,00
65748			MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	Association	900,00
65748			STIMUL EN VIE	Association	500,00
65748			VIE LIBRE	Association	200,00
					706 010,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le
ID : 069-216902833-20250224-0 DE 2025_010-DE



Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			C'FETES MIONS	Association	34 000,00
65748			ARSCENIC	Association	4 000,00
65748			ECOLE MUSIQUE DE MIONS BANDA	Association	35 000,00
65748			ATELIER DES ARTS	Association	500,00
65748			DE SETE A YAOUNDE	Association	400,00
65748			FLORAISON	Association	600,00
65748			MEMOIRE MIOLANDE	Association	250,00
65748			PHOTO CLUB DES GONES	Association	300,00
65748			TEMPS DANSE CHANT	Association	500,00
65748			ASSOCIATION MIONS TIR A L ARC	Association	1 400,00
65748			ASSOCIATION SKI ET MONTAGNE A MIONS	Association	800,00
65748			BASKET CLUB DE MIONS	Association	1 800,00
65748			BOULE JOYEUSE	Association	400,00
65748			CLUB PONGISTE MIOLAND	Association	1 000,00
65748			CM GYM	Association	1 600,00
65748			ECHECS CLUB CORBAS MIONS	Association	1 000,00
65748			FIGHT FITNESS KARATE	Association	1 400,00
65748			GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « LES IRIS »	Association	800,00
65748			GYMNASTIQUE RYTHMIQUE JSP	Association	2 300,00
65748			JUDO MIONS METROPOLE	Association	1 900,00
65748			KRAV MAGA	Association	2 400,00
65748			LES PIEDS MIOLANDS	Association	500,00
65748			MDANSES	Association	500,00
65748			MB CLUB	Association	1 200,00
65748			MIONS FOOTBALL CLUB	Association	3 000,00
65748			MIONS HANDBALL	Association	5 000,00
65748			OFFICE DES SPORTS DE MIONS	Association	3 000,00
65748			PARADIS SOUS MARIN	Association	18 000,00
65748			RACING CLUB DE MIONS	Association	500,00
65748			MIONS TAEKWONDO ACADEMIE	Association	2 500,00
65748			ASPIE	Association	700,00
65748			VIVRE A MIONS Commerçants	Association	13 000,00
65748			AIM AL YSEE	Association	1 800,00
65748			AMICALE CHASSE	Association	1 000,00
65748			APACHE	Association	500,00
65748			FNACA	Association	700,00
65748				Association	600,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0-DE-2025_010-DE



Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			COLLECTIF CITOYEN DE MIONS	Association	450,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		42,00	7,50	49,50	24,50	10,50	35,00
Adjoint administratifs territoriaux	C	23,00	4,50	27,50	19,50	3,50	23,00
Attachés territoriaux	A	11,00	0,00	11,00	2,00	3,00	5,00
Rédacteurs territoriaux	B	8,00	3,00	11,00	3,00	4,00	7,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		121,00	11,01	132,01	68,00	42,01	110,01
Adjoint techniques territoriaux	C	88,00	11,01	99,01	54,00	39,01	93,01
Agents de maintenance territoriaux	C	22,00	0,00	22,00	10,00	0,00	10,00
Ingénieurs territoriaux	A	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
Techniciens territoriaux	B	7,00	0,00	7,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		37,00	7,96	44,96	19,74	19,22	38,96
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	20,00	2,96	22,96	8,74	12,22	20,96
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	11,00	2,00	13,00	7,00	6,00	13,00
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	6,00	1,00	7,00	2,00	1,00	3,00
Puéricultrices territoriales	A	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Educateurs territoriaux A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,22	5,22	4,00	1,22	5,22
Adjointes territoriales du patrimoine	C	3,00	0,22	3,22	2,00	1,22	3,22

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0-DL-2025_010-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		18,00	3,52	21,52	10,88	10,64	21,52
Adjoints territoriaux d'animation	C	15,00	3,52	18,52	7,88	10,64	18,52
Animateurs territoriaux	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Agents de police municipale	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Chefs de service de police municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		238,00	30,21	268,21	141,12	84,59	225,71

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	372	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	390	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le


ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux spÃ©cialisÃ©s des Ã©coles maternelles	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
 Reçu en préfecture le 25/02/2025
 Publié le
 ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents territoriaux sp	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux sp	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux sp	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents territoriaux sp	C	MS	372	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Attachés territoriaux	A	ADM	441	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Attachés territoriaux	A	ADM	492	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Attachés territoriaux	A	ADM	532	0,00	332-14	CDI Contrat a duree indeterminee
Auxiliaires de pu	B	MS	378	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Auxiliaires de pu	B	MS	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Auxiliaires de pu	B	MS	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Auxiliaires de pu	B	MS	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Auxiliaires de pu	B	MS	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Auxiliaires de pu	B	MS	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Educateurs territoriaux A.P.S	B	SP	430	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	MS	400	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Ing	A	TECH	530	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Ing	A	TECH	429	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
R	B	ADM	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
R	B	ADM	400	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
R	B	ADM	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
R	B	ADM	400	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Techniciens territoriaux	B	TECH	378	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-13	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD Contrat a duree determinee
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR, ADM: Administratif.
 TECH: Technique.
 URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S: Social.
 MS: Médico-social.
 MT: Médico-technique.
 SP: Sportif.
 CULT: Culturel.
 ANIM: Animation.
 POL: Police.
 POMP: Sapeurs-pompiers.
 X: Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):

332-23-1*: Croisement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2*: Croisement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13: Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1*: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2*: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3*: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4*: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5*: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6*: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11: Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352: Modalités particulières: recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1, 343-3: Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1, 333-10: Collaborateurs de groupes d'élus.
 333-12: Collaborateurs de groupes d'élus.
 A: Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie de Mions (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
05/01/2005 -	Alliade Habitat	ESH	Privé	65 270,59
05/01/2005 -	Alliade Habitat	ESH	Privé	10 973,82
05/01/2005 -	Alliade Habitat	ESH	Privé	10 340,43
05/01/2005 -	Alliade Habitat	ESH	Privé	43 610,35
18/06/2007 - Travaux d'aménagement dans le nouvel Etablissement de santé de 232 lit "Les Portes du Sud"	UMGEGL	UNION MUT.GESTION ETAB.DU GRAND LYON	Privé	122 517,94
11/05/2010 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	184 666,67
11/05/2010 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	136 850,58
11/05/2010 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	33 504,82
11/05/2010 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	27 205,23
11/05/2010 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	39 963,05
17/10/2011 -	Erlia	ESH	Privé	80 299,38
17/10/2011 -	Erlia	ESH	Privé	28 822,56
17/10/2011 -	Erlia	ESH	Privé	172 071,46
17/10/2011 -	Erlia	ESH	Privé	66 053,88
02/11/2011 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	41 294,02
02/11/2011 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	19 376,21
02/11/2011 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	17 065,85
02/11/2011 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	47 133,33
02/11/2011 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	26 700,83
23/03/2012 -	SA HLM Logement Alpes Rhône	ESH	Privé	166 060,72
23/03/2012 -	SA HLM Logement Alpes Rhône	ESH	Privé	7 110,59
23/03/2012 -	SA HLM Logement Alpes Rhône	ESH	Privé	42 500,80
23/03/2012 -	SA HLM Logement Alpes Rhône	ESH	Privé	6 910,64
13/06/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	49 200,69
13/06/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	5 660,84
13/06/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	6 620,21
13/06/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	24 400,72
13/06/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	42 000,37
13/06/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	15 100,33
13/06/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	4 200,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le
ID : 069-216902833-20250224-0-DL-2025-010-DE



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/09/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	18 717,45
12/09/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	33 902,23
12/09/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	74 650,83
12/09/2012 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	110 585,14
01/01/2013 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	78 114,11
01/01/2013 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	13 721,82
01/01/2013 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	130 818,04
01/01/2013 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	20 930,35
01/01/2013 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	5 885,43
01/09/2017 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	54 631,20
01/05/2019 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	155 529,66
01/12/2019 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	OPH	Public	489 275,89
18/08/2020 -	OPH de la Métropole de Lyon	ESH	Privé	14 625,00
18/08/2020 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	17 385,45
18/08/2020 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	28 533,15
18/08/2020 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	53 498,46
18/08/2020 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	54 631,98
18/08/2020 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	16 940,55
18/08/2020 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	30 192,60
09/04/2021 -	SA HLM Immobilière Rhône Alpes	ESH	Privé	56 446,26
09/04/2021 -	Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)	ESH	Privé	251 785,28
09/04/2021 -	Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)	ESH	Privé	109 049,79
09/04/2021 -	Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)	ESH	Privé	19 832,69
20/06/2023 -	Villogia	ESH	Privé	11 818,23
20/06/2023 -	Villogia	ESH	Privé	25 732,56
20/06/2023 -	Villogia	ESH	Privé	11 853,70
20/06/2023 -	Villogia	ESH	Privé	58 568,66
28/09/2023 -	Villogia	ESH	Privé	33 718,88
28/09/2023 -	Villogia	ESH	Privé	31 609,88
28/09/2023 -	Villogia	ESH	Privé	16 399,62
06/05/2024 -	Villogia	ESH	Privé	80 117,85
06/05/2024 -	Villogia	ESH	Privé	39 858,50
06/05/2024 -	Villogia	ESH	Privé	17 547,00
06/05/2024 -	Villogia	ESH	Privé	44 666,60
06/05/2024 -	Villogia	ESH	Privé	109 688,60
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0



(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
METROPOLE DE LYON	01/01/2015	FISCALITE PROPRE	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 230 102,42	-2 230 102,42
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-178 400,32	-178 400,32
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 408 502,74	-2 408 502,74

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	2 408 502,74	2 408 502,74
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 408 502,74	-2 408 502,74
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 282 000,00	1 282 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 579 796,35	5 579 796,35
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 297 796,35	4 297 796,35

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES**

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 282 000,00	I 1 282 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 188 000,00	1 188 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 188 000,00	1 188 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		94 000,00	94 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	94 000,00	94 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES


ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 579 796,35	III 5 579 796,35
Ressources propres externes de l'année (a)		496 364,06	496 364,06
10222	FCTVA	456 164,06	456 164,06
10226	Taxe d'aménagement (3)	40 200,00	40 200,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 083 432,29	5 083 432,29
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	13 500,00	13 500,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	100,00	100,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	23 000,00	23 000,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	19 700,00	19 700,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	800,00	800,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	14 000,00	14 000,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	6 000,00	6 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	41 000,00	41 000,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	2 300,00	2 300,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	14 500,00	14 500,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	4 500,00	4 500,00
281314	<i>Bâtiments culturels et sportifs</i>	100,00	100,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	1 400,00	1 400,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	2 700,00	2 700,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	42 900,00	42 900,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	3 200,00	3 200,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	160,00	160,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	1 200,00	1 200,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	7 900,00	7 900,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	700,00	700,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	17 000,00	17 000,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	14 800,00	14 800,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	1 700,00	1 700,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	119 000,00	119 000,00
28162	<i>Biens historiques et culturels mobiliers</i>	600,00	600,00
281758	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	4 500,00	4 500,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	107 500,00	107 500,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	8 300,00	8 300,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	81 600,00	81 600,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
 Reçu en préfecture le 25/02/2025
 Publié le
 Vote (2)
 ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 500,00	20 500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	96 000,00	96 000,00
28185	Matériel de téléphonie	2 600,00	2 600,00
28186	Cheptel	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	295 240,00	295 240,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 150 000,00	1 150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 963 432,29	2 963 432,29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
 (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET		
		D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B)
					0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant	Effort propre de la Région (A – B)	(C)
Matériel		0,00		
Autres		0,00		
Sous-total Investissement		0,00	(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

	Total facturations internes	0,00
	TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE		0,00
	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
	Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
	RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier		0,00
	RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique		0,00
	RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV		
D3		

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations ordre transf. entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 00/00/00
 ID : 069-216902833-20250224-0_DL_2025_010-DE



(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
 (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Recettes issues de la TEOM	
	Dotations et participations reçues	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits spécifiques	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	
013	Atténuations de charges	

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le
ID : 069-216902833-20250224-0 DL 2025_010-DE

S2LO

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.





IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURES

A



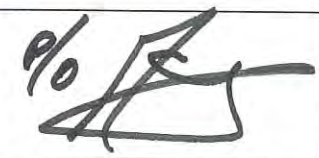




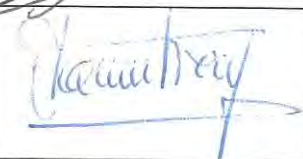
Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 3
 Abstentions : 4

Date de convocation : 14 février 2025

Présenté par le Maire, à Mions, le 20 février 2025

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session ordinaire, à Mions, le 20 février 2025

Les membres du Conseil Municipal(2),

Prénom NOM	Signature
Nicolas ANDRIES	
Sylvie BENVENUTO	
Céline BERNARD	
Aline BERRUYER	
Jean-François CALVO	
Ivan CATTANEO	
Elodie CAYER BARRIOZ	
Alain CHAMBRAGNE	



Claude COHEN	
Josée CORDIER	
Anne-Bénédicte FONTVIEILLE	
Josiane GRENIER-FOUADE	
Julien GUIGUET	
Julien HEMON	
Nathalie HORNERO	
Laure HUGONET	
Jean LANG	
Suzanne LAUBER	
Audrey LEGER	
Claudie LINOSSIER	



Régine MANOLIOS	
Francis MENA	
Jacky MEUNIER	
Anna MIGNOZZI	
Yvain MOREAU	
Mickaël PACCAUD	
Yves PARRET	
Etienne ROCHETTE	
Jean-Michel SAPONARA	
Sophie SPENNATO	
Radomir TRIFUNOVIC	
Patrick TUR	

Bruno VANANTY

S²LO



Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/02/2025 et de la publication le 21/02/2025

A Mions, le 20/02/2025

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.